

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

2ème COURSE de CÔTE VHRS

de FONT ROMEU

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte 2020.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66

Organise le 2 août 2020, avec le concours du FONT ROMEU RALLYE TEAM

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile Régionale à **Participation étrangère autorisée** dénommée :

2ème COURSE de CÔTE VHRS de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2020, le Championnat de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE 2020, le Trophée des GRIZZLIS 2020

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE sous le numéro CC9/2020 en date du 09/06/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 295 en date du 09/06/2020

Organisateur technique

Nom : FONT ROMEU RALLYE TEAM

Adresse : chez M. Serge LOUIS 17, rue des Ecureuils 66120 FONT ROMEU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIEL

Idem Course de Côte VHC 2020

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 28 juillet 2020 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 30 juillet 2020 à 14h00.

Vérifications administratives le 31 juillet 2020 à 14h00.

Vérifications techniques le 31 juillet 2020 à 14h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 1 août 2020 à 20h00.

Briefing des commissaires le 2 août 2020 à 07h45 sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le 2 août 2020 de 08h00 à 09h00.

Essais chronométrés le 2 août 2020 de 09h15 à 12h00.

Briefing des pilotes le 2 août à 2020 07h45 sur la ligne de départ. **Présence obligatoire.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 2 août 2020 à 12h30

Course

- 1^{ère} montée de course le 2 août 2020 après les véhicules VHRS
- 2^{ème} montée le 2 août 2020 après les véhicules VHRS
- **Eventuellement, une 3^{ème} montée le 2 août 2020 à la fin de la 2^{nde} montée si les horaires le permettent.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix du Trophée des GRIZZLIS le 2 août 2020 à 18h00 à la salle des fêtes d'Odeillo. Les concurrents pourront retirer leur prix ainsi que le Palmarès à ce moment.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 31 juillet 2020 à 17h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 31 juillet 2020 de 14h00 à 21h00 au CASINO de FONT ROMEU

Vérifications techniques le 31 juillet 2020 de 14h15 à 18h15, parking de l'Office du Tourisme Ft ROMEU

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES ZA 66620 EGAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence ou TP en cours de validité, le certificat d'immatriculation de la voiture ainsi que l'assurance.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 31 juillet 2020 à 21h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 31 juillet 2020 à 17h00.

Pesage des voitures libre

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P Le parc concurrents pour **les voitures fermées** se trouvera **obligatoirement** le samedi sur le parking des Airelles avec leur assistance.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera au même endroit

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents.

1.5.2P Le parc d'arrivée finale se trouvera dans le centre ville de Font-Romeu à l'issue de la dernière montée, chaque convoi redescendra en parc escorté par la police. **Il est obligatoire pour tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU jusqu'au 28 juillet 2020 à minuit. +33 (0)6 70 98 18 97 - lleone1@sfr.fr

Les droits d'engagement sont fixés à 340.00€ €, réduits à **170.00 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les droits sont de 480€ réduits à **240€** pour les concurrents participant à la C/C du Col del PAM le 1 août 2020 et à la C/C de FONT ROMEU le 2 août 2020 et acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.1P. CONCURRENENTS ADMIS

3.1.3P. Est admises toute personne physique ou morale titulaire d'une licence valable pour la course de côte concernée et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.2. LICENCES

Licences admises (minimum) :

- ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité
- NCCR – Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) :

- TPNR(E) – National Régularité (Etranger)
- TPNRM(E) – National Régularité Montagne
- TPRR(E) – Régional Régularité

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le Sport Automobile.

3.4. Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (incluant VHC, VHRS et LPRS)

Selon catégorie – Voir les règles spécifiques 2020

Les doubles montes sont autorisées.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité 2020.

4.5P. EQUIPEMENTS des PILOTES

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. (Minimum norme CE)

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire

Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

Publicité obligatoire (non rachetable) En cours de négociation. Fera l'objet d'un additif.

Publicité optionnelle : En cours de négociation. Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Voir règlement particulier de la 37^{ème} CC de FONT ROMEU Support

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

6.5P. PARC CONCURRENT

1.5.1P Le parc concurrents pour **les voitures fermées** se trouvera **obligatoirement** sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 1 août 2020.

Le parc concurrent pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD618 **au-delà du parking**, et sera accessible à partir de 06h30 le 2 août 2020.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la Mairie d'ODEILLO.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : près de la ligne de départ , lieu dit PONT des COCHONS aux heures de la compétition.

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : FONT ROMEU Téléphone n° 18 SAMU : n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à sur la ligne de départ le 02 août 2020 à 07h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Pour les essais et pour la course le temps Haut partira en premier, suivi du temps Intermédiaire et du temps Bas. Les concurrents de l'épreuve de régularité s'élanceront en dernière position.

7.4.2P. ZONE DE REGULARITE

Il y aura 2 montés d'essais officiels et 2 ou 3 montés de course.

Les pilotes doivent parcourir les « montées » de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrées.

Trois options de temps sont proposées :

- un temps Haut
- un temps Intermédiaire
- un temps Bas

Pour être admis à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le Temps qu'ils auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après

TABLEAU des TEMPS

Temps Haut : 75 km/h de moyenne

Temps Intermédiaire : 70 km/h de moyenne

Temps Bas : 65 km/h de moyenne

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

En cas de diminution de plus de 10% de son temps le concurrent :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires sportifs le sanctionnera d'une pénalité financière de 160€
- 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Les Commissaires en postes intermédiaires sont désignés comme Juges de Faits pour constater tous ralentissements ou arrêts dans la zone de régularité. Ils remettront à chaque infraction constatée un rapport écrit à la Direction de Course.

La classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante : chaque seconde ou fraction de seconde en dessus ou en dessous du temps choisi entraînera une pénalité de même valeur.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Seule la réclamation pour la vérification des temps sera admise au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire

Aucunes autres réclamations ne seront admises.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des « zone d'étalonnage », ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 manches.

Si 2 montées de course le classement sera établi sur la meilleure montée.

Si 3 montées de course le classement sera établi sur les 2 meilleures montées.

Le classement final du Trophée des GRIZZLIS se fera par addition des temps du meilleur résultat à la CC du Col del PAM et du meilleur résultat à la CC de FONT ROMEU

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix ne sera distribué pour la CC de FONT ROMEU

Pour le Trophée des GRIZZLIS, celui-ci étant basé sur le meilleur temps de la Course de Côte du Col del PAM additionné au meilleurs temps de la Course de Côte de FONT ROMEU

Le vainqueur se verra offrir un engagement gratuit pour la 3^{ème} Course de Côte VHRS 2021 (non monnayable, non échangeable, non cessible et valable seulement en 2021), ainsi qu'un séjour d'un weekend à FONT ROMEU.

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrents ayant obtenu un prix.

Tout pilote classé ne se présentant à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci.

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix du Trophée des GRIZZLIS se déroulera le 2 août 2020 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.

